



**ECOLE MATERNELLE DES ECOLES
INTERNATIONALES MAARIF DE
TÜRKIYE**

Règlement Intérieur

**Fondations pour un environnement
d'apprentissage épanouissant**

ANNEE SCOLAIRE : 2024 - 2025

SOMMAIRE

Introduction	3
Objectifs pédagogiques	4
Règles de sécurité	4
Organisation de la vie quotidienne	5
Communication et partenariat avec les parents	6
Comportement et discipline	6
Hygiène et santé	6
Utilisation des espaces et du matériel	7
Sorties et voyages scolaires	7
Dispositions finales	8
Conclusion	9
Annexe : Fiche d'engagement de l'élève (autorisation parentale)	10

Introduction

Bienvenue à l'école maternelle des Écoles Internationales Maarif de Türkiye en Côte d'Ivoire ! Notre règlement intérieur est au cœur de notre établissement, guidant nos interactions quotidiennes pour créer un environnement propice à l'épanouissement et à la réussite de chaque enfant.

En adhérant à nos valeurs de respect, responsabilité, intégrité et solidarité, vous contribuerez à une communauté scolaire positive et équilibrée.

En respectant nos règles, vous favoriserez un apprentissage efficace, une coexistence harmonieuse et le développement de compétences essentielles pour l'avenir de nos enfants.

Ensemble, construisons un environnement propice à l'apprentissage et permettons à chaque enfant d'atteindre son plein potentiel.

Objectifs pédagogiques

- **Favoriser l'épanouissement personnel :**

L'école maternelle des Écoles Internationales Maarif vise à favoriser l'épanouissement personnel de chaque enfant dans un environnement bienveillant et sécurisé. Le respect des règles du règlement intérieur encourage le développement d'une identité positive, la confiance en soi et l'expression émotionnelle appropriée.

- **Développer les compétences sociales :**

L'école maternelle reconnaît l'importance du développement des compétences sociales. Le règlement intérieur encourage les interactions positives, le partage, la coopération et le respect mutuel, favorisant ainsi l'apprentissage des enfants sur la manière d'interagir avec les autres et de résoudre les conflits de manière pacifique.

- **Stimuler la curiosité intellectuelle :**

L'école maternelle encourage la curiosité intellectuelle en favorisant l'éveil cognitif des enfants. Les règles du règlement intérieur encouragent les activités d'exploration, d'expérimentation et de découverte, stimulant ainsi leur intérêt pour l'apprentissage.

- **Encourager l'autonomie :**

L'école maternelle vise à développer l'autonomie des enfants en les soutenant dans l'acquisition de compétences d'autonomie. Le respect des règles du règlement intérieur les aide à développer leur responsabilité individuelle et leur capacité à prendre des initiatives.

L'importance du règlement intérieur : Le règlement intérieur joue un rôle crucial dans la réalisation de ces objectifs pédagogiques. Il établit des normes de comportement, des attentes claires et des conséquences en cas de non-respect. En respectant le règlement, les enfants apprennent la discipline, le sens des responsabilités et le respect des règles, favorisant ainsi leur épanouissement personnel, leur développement social, leur curiosité intellectuelle et leur autonomie. Le règlement intérieur assure également la sécurité et le bien-être de tous, créant un climat d'apprentissage harmonieux et positif.

Règles de sécurité

Pour assurer la protection et le bien-être des enfants, voici quelques règles de sécurité importantes :

- **Surveillance constante :** Les enfants doivent être surveillés en permanence par le personnel qualifié même pendant les déplacements, les jeux et les activités.
- **Procédures d'urgence :** Des procédures claires sont en place pour faire face aux situations d'urgence, telles que les évacuations en cas d'incendie ou les premiers secours en cas de blessure.

- **Prévention des accidents** : Des règles de prévention des accidents sont établies, notamment l'utilisation appropriée du matériel, l'encadrement lors des activités physiques et la création d'un environnement sûr.

Les responsabilités en matière de sécurité sont réparties comme suit :

- **Enseignants** : Ils surveillent activement les enfants, enseignent les règles de sécurité et signalent les problèmes à la direction.
- **Personnel** : Il suit les procédures de sécurité, signale les problèmes et apporte une assistance en cas d'urgence.
- **Parents** : Ils veillent à ce que leur enfant connaisse les règles de sécurité, respectent les horaires et signalent toute préoccupation à l'équipe éducative.

Organisation de la vie quotidienne

- **Horaires d'arrivée, de départ, absences et retards** :
 - Les élèves doivent arriver à l'école à l'heure indiquée pour le début des cours.
 - En cas d'absence, les parents **sont tenus** de prévenir l'école et de fournir une justification.
 - Les retards doivent être évités autant que possible. En cas de retard, les parents doivent accompagner leur enfant à l'accueil de l'école et informer l'équipe éducative.
- **Procédures pour les repas, les collations, les siestes et les activités de la journée** :
 - Des horaires spécifiques sont établis pour les repas, les collations et les siestes, afin d'assurer une organisation fluide de la journée.
 - Les repas et les collations doivent être préparés à l'avance et respecter les directives de l'école en matière de nutrition et d'allergies alimentaires.
 - Les enfants sont encouragés à participer activement aux activités de la journée, y compris les activités d'apprentissage, les jeux et les moments de détente.
- **Gestion des transitions et des moments de regroupement** :
 - Des routines sont établies pour faciliter les transitions entre les différentes activités de la journée, telles que le passage d'une salle à l'autre ou le changement d'activité.
 - Les moments de regroupement sont planifiés pour permettre aux enfants de se retrouver en groupe, de partager leurs expériences, de participer à des discussions et d'apprendre ensemble.
 - Les enseignants veillent à ce que les transitions se déroulent de manière fluide et rassurante, en offrant un soutien et des directives claires aux enfants.

Communication et partenariat avec les parents

- La communication entre l'école et les parents est essentielle pour le bien-être des enfants.
- Nous utilisons un cahier de liaison, des journées portes ouvertes et des plateformes en ligne (Edupage) pour faciliter la communication.
- Les parents sont encouragés à participer aux événements de l'école et aux sorties, ainsi qu'à contribuer aux projets et aux activités.
- Notre département de psychologie et d'orientation est essentiel pour le bien-être des élèves, offrant un soutien adapté. L'engagement des parents dans ce processus est crucial, permettant de surmonter les stigmates liés à la santé mentale et d'offrir un soutien constant aux élèves.
- Une autre forme de participation des parents encouragée par l'école est la visite de l'école au domicile des parents. Cette initiative favorise une meilleure communication et une collaboration étroite entre l'école et les familles, contribuant ainsi à un soutien mutuel pour le développement et la réussite des élèves.

Comportement et discipline

- Les enfants sont encouragés à adopter un comportement respectueux envers les autres, à faire preuve de politesse, d'écoute attentive et à partager avec leurs camarades. Ces attentes favorisent un climat d'apprentissage harmonieux et le développement de compétences sociales essentielles.
- En cas de comportements inappropriés ou de transgressions répétées, des conséquences appropriées sont mises en place. Celles-ci visent à aider les enfants à prendre conscience de leurs actions, à assumer leur responsabilité et à développer des comportements plus positifs.
- Notre approche de la discipline est centrée sur l'apprentissage et la résolution constructive des conflits. Plutôt que de punir, nous encourageons les enfants à comprendre les conséquences de leurs actions, à exprimer leurs émotions de manière appropriée et à trouver des solutions respectueuses lorsqu'ils rencontrent des conflits avec leurs pairs.

Hygiène et santé

- Le respect des règles d'hygiène de base est essentiel pour assurer le bien-être des enfants. Ils sont encouragés à se laver les mains régulièrement, à utiliser les toilettes de manière appropriée et à maintenir la propreté de leurs vêtements. Ces règles favorisent la prévention des maladies et créent un environnement sain pour tous.
- En cas de maladie, d'allergies ou d'autres problèmes de santé, des procédures spécifiques sont en place pour assurer une prise en charge adéquate des enfants. Les

parents sont tenus d'informer l'école de toute condition médicale particulière et de fournir les informations nécessaires pour répondre aux besoins de leur enfant.

- La gestion des médicaments et des premiers soins est effectuée avec attention et conformément aux réglementations en vigueur. Les parents doivent fournir les médicaments nécessaires, accompagnés des instructions appropriées. Le personnel qualifié est formé pour administrer les médicaments en toute sécurité et pour prodiguer les premiers soins en cas de besoin.

Utilisation des espaces et du matériel

Pour assurer une utilisation efficace et sécurisée des espaces et du matériel, les règles suivantes doivent être respectées :

- Salles de classe : Les enfants doivent respecter l'agencement et l'organisation des salles de classe, ranger leur matériel après utilisation et respecter les consignes données par les enseignants.
- Aires de jeu : Les règles de sécurité doivent être respectées lors de l'utilisation des aires de jeu, notamment en utilisant les équipements de manière appropriée, en évitant les comportements dangereux et en respectant les autres enfants qui jouent.
- Matériel pédagogique : Le matériel pédagogique doit être utilisé avec soin et respect. Les enfants sont encouragés à manipuler les objets de manière appropriée, à les ranger après utilisation et à signaler tout dommage ou besoin de réparation.

Sorties et voyages scolaires

- Autorisation parentale pour les sorties et les voyages scolaires :

Les parents sont informés des sorties et des voyages scolaires et doivent fournir les informations nécessaires, telles que les coordonnées de contact d'urgence et les éventuelles allergies ou problèmes de santé de leur enfant.

- Procédures de sécurité et de supervision lors des sorties :
 - Lors des sorties scolaires, la sécurité des enfants est notre priorité absolue. Les enseignants et le personnel encadrant veillent à la supervision constante des enfants, en maintenant un ratio adéquat d'adultes pour assurer leur sécurité et leur bien-être.
 - Des procédures spécifiques sont mises en place pour les déplacements, les activités et les visites lors des sorties. Les consignes de sécurité sont expliquées aux enfants et ils sont encouragés à respecter les règles établies pour leur propre sécurité et celle des autres.

Dispositions finales

Révision et modification du règlement

- Le règlement intérieur de l'école est sujet à révision et modification afin de s'adapter aux évolutions de l'environnement éducatif, aux besoins des élèves et aux nouvelles réglementations.
- Les enseignants, les parents et les représentants des élèves peuvent contribuer à la révision du règlement en proposant des modifications pertinentes.
- Toute révision ou modification du règlement est soumise à l'approbation de l'administration de l'école.

Entrée en vigueur et durée d'application

- Le règlement entre en vigueur dès sa validation par l'administration de l'école.
- Il est applicable pendant toute la durée de la scolarité de l'élève au sein de l'établissement, à moins qu'une nouvelle version du règlement ne soit adoptée.
- Les parents et les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de le respecter dès l'inscription à l'école.

Conclusion

En conclusion, nous vous invitons à prendre connaissance et à respecter notre règlement intérieur. Il constitue le fondement de notre établissement et vise à garantir un environnement propice à l'épanouissement, à la sécurité et à la réussite de chaque enfant. En adhérant à nos valeurs et en suivant nos règles, vous contribuez activement à créer une communauté éducative harmonieuse et équilibrée. Ensemble, travaillons main dans la main pour offrir à nos enfants une expérience éducative enrichissante et les préparer à un avenir prometteur.

Annexe : Fiche d'engagement de l'élève (autorisation parentale)

Nom et Prénom(s) de l'élève : Classe
.....

Je soussigné(e) Mme/Mlle/M., agissant en tant que parent/tuteur légal de, atteste par la présente que j'autorise mon enfant (protégé) à respecter et à se conformer aux règles énoncées dans le règlement intérieur de l'établissement scolaire susmentionné. Il s'engage notamment à :

1. S'habiller avec la tenue règlementaire confectionnée par l'école maternelle des Ecoles Internationales Maarif de Türkiye.
2. S'habiller conformément aux exigences de l'établissement (voir emploi du temps) ;
3. Se faire accompagner par un parent lors des essayages des vêtements de l'école ;
4. Se munir d'un T-shirt gris ou noir, sans effigie au col rond, pour ses séances de sport
5. Porter des chaussures fermées ;
6. Venir à l'école avec des tenues propres et bien soignées ;
7. Garder les cheveux bien coiffés en évitant l'usage des perles ;
8. Faire bon usage du matériel et des infrastructures mises à notre disposition ;
9. Ne pas me bagarrer, dans l'enceinte comme à l'extérieur de l'établissement ;
10. Participer activement aux cours et à toute activité éducative, culturelle et sportive organisée par l'école ;
11. Préserver la propreté de mon établissement ;
12. Observer les règles de discipline établies ;
13. Ne jamais venir à l'école avec un téléphone portable, des gadgets électroniques et autres objets de valeur (argent, bijoux, montre électronique, etc.)
14. Ne pas casser le matériel (tables, bancs, interrupteurs, prise, règles, compas, vitre, etc.) ;
15. Ne pas écrire de graffitis sur les murs et les bancs de l'école ;
16. Ne pas être en possession de médicaments.

En signant cette autorisation, j'atteste que mon enfant (protégé),, de la classe, s'engage à respecter les règles du règlement intérieur de l'établissement scolaire susmentionné.

Cela inclut le respect des tenues vestimentaires requises, l'utilisation appropriée du matériel et des infrastructures, la participation active aux activités scolaires, le maintien de la propreté de l'établissement, l'observation des règles de discipline, et l'interdiction d'apporter des objets de valeur, des objets tranchants ou d'endommager le matériel de l'école. Je suis conscient(e) que le non-respect de ces règles peut entraîner des conséquences appropriées.

Fait à Abidjan, le / / 20.....

Signature du Parent

(Précédée de la mention lu et approuvé)

La Provisure